

FEUILLE DE ROUTE VERS DES BÂTIMENTS MONTRÉLAIS ZÉRO ÉMISSION DÈS 2040

La [Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs](#) est mandatée pour tenir une consultation publique portant sur la *Feuille de route vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040*.

Cette consultation s'inscrit dans l'effort d'atteindre les cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de carboneutralité de la Ville de Montréal.

La Commission invite les personnes intéressées à participer à cette consultation qui se déroulera en trois étapes. La première permettra de prendre connaissance des propositions de la Ville, de poser des questions et d'obtenir des réponses sur le sujet. La seconde offrira la possibilité de faire valoir des points de vue. La troisième étape sera consacrée à la séance d'adoption publique des recommandations que la Commission adressera à l'administration au terme de son examen.

ÉTAPE 1 – S'INFORMER

La documentation présentant l'objet soumis à la consultation est disponible sur la page ville.montreal.qc.ca/batimentszeroemission. Sur demande, elle peut également être transmise par la poste en composant le 514-872-3000.

Le document de consultation sera présenté lors d'une **séance publique d'information** qui se tiendra comme suit :

DATE ET HEURE : JEUDI 17 NOVEMBRE 2022, À 19 H

Salle du conseil, Hôtel de ville de Montréal (Édifice Lucien-Saulnier)
155, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1B5

La séance publique sera accessible via la webdiffusion en direct à partir de ville.montreal.qc.ca/batimentszeroemission.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES

Une période sera consacrée, après la présentation, aux questions et commentaires du public, puis aux questions et commentaires des membres de la Commission.

Les personnes intéressées à faire part de leur question ou commentaire sont invitées à s'inscrire avant la fin de la pause suivant la présentation en remplissant le formulaire en ligne disponible à ville.montreal.qc.ca/batimentszeroemission. Il sera également possible de s'inscrire 30 minutes avant le début de la séance pour les personnes qui se présenteront à l'assemblée.

ÉTAPE 2 – S'EXPRIMER

Pour exprimer un avis, vous pourrez :

- 1- **Présenter un mémoire ou faire part d'une opinion** à la Commission lors des audiences publiques prévues les :

LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022, À 9 H 30 – EN PERSONNE

LIEU: Salle du conseil de l'hôtel de ville (Édifice Lucien-Saulnier), 155, rue Notre-Dame Est

LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022, À 13 H 30 – EN PERSONNE,

LIEU: Salle du conseil de l'hôtel de ville (Édifice Lucien-Saulnier), 155, rue Notre-Dame Est

MARDI 13 DÉCEMBRE 2022, À 9 H 30 – PAR VISIOCONFÉRENCE (si le nombre d'inscriptions le requiert seulement)

MERCREDI 14 DÉCEMBRE 2022, À 19 H 00 – PAR VISIOCONFÉRENCE (si le nombre d'inscriptions le requiert seulement)

L'inscription pour présenter un avis lors de ces séances est obligatoire. Pour vous inscrire,

remplissez le formulaire disponible à ville.montreal.qc.ca/batimentszeroemission ou composez le 514-872-3000. **La date limite d'inscription est le mercredi 30 novembre 2022, à 17 h.**

2- **Déposer un mémoire ou une opinion** par courriel, par la poste ou en personne à :

Service du greffe
Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5
commissions@montreal.ca

Les mémoires et opinions doivent être transmis **au plus tard le mercredi 14 décembre 2022.**

ÉTAPE 3 – PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE VIRTUELLE D'ADOPTION DES RECOMMANDATIONS

La Commission présentera et adoptera publiquement ses recommandations lors d'une dernière **assemblée publique virtuelle** qui se tiendra comme suit :

DATE ET HEURE : **JEUDI 16 FÉVRIER 2023, À 15 H 30**

Par visioconférence

Le lien pour visionner la séance en **webdiffusion** sera disponible le jour de l'assemblée à ville.montreal.qc.ca/batimentszeroemission.

Le projet de recommandations et le formulaire en ligne pour transmettre une question ou un commentaire seront disponibles le jour de l'assemblée virtuelle **à partir de 13 h** à ville.montreal.qc.ca/batimentszeroemission.

ACCESSIBILITÉ

La salle du conseil, où se tiendront deux des assemblées d'audition des mémoires, est accessible aux personnes à mobilité réduite. Elle est aussi équipée d'un système d'aide à l'audition accessible en syntonisant la fréquence 100,3 sur la bande FM de votre baladeur. Un service d'interprétation en langue des signes québécoise (LSQ) peut être offert sur demande, présentée cinq jours à l'avance, et sous réserve de la disponibilité d'interprètes.

Les assemblées publiques sont accessibles par webdiffusion en direct à partir de la page web du dossier ou en différé sur le compte [YouTube](#) des commissions permanentes.

INFORMATION

Sur demande, toute personne peut obtenir copie de la documentation auprès du Service du greffe.

Inscrivez-vous à l'[infolettre](#) des commissions permanentes pour ne rien manquer de nos nouvelles!

RENSEIGNEMENTS

Service du greffe
155, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514-872-3000
commissions@montreal.ca | montreal.ca/sujets/commissions-permanentes | [@Comm_MTL](#)